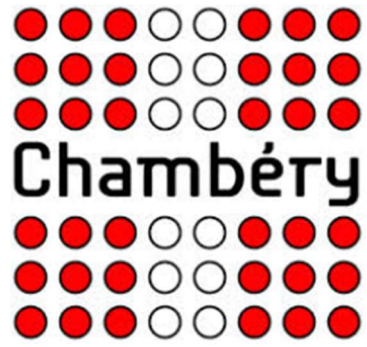




LUNDI 07 JUILLET 2025

HOTEL DE VILLE,
SALLE DES DELIBERATIONS

Question de Mme Béatrice S.

A la date du 2 juin 2025 et qu'il fait 30° à l'extérieur le chauffage urbain n'est toujours pas fermé dans les immeubles du centre-ville. C'est littéralement insupportable à vivre, et cela va coûter très cher aux locataires et copropriétaires. R3C n'a pas effectué son travail depuis plus d'un mois que nous demandons la fermeture du chauffage. Ce prestataire n'est visiblement pas compétent et dépassé par ses obligations. Que comptez-vous faire ? Va-t-on avoir une aide pour payer ce supplément de chauffage que nous n'avons pas demandé ? Nous sommes soumis à ce prestataire sans rien pouvoir faire. N'y a-t-il pas des dates officielles pour l'ouverture et la fermeture du chauffage urbain ? Et qu'en est-il de l'écologie dans ce gâchis d'énergie coûteuse ? Merci de nous donner une réponse s'il vous plaît

Réponse de Mr Philippe BRUN, Conseiller municipal délégué à la transition énergétique

Madame,

Vous vous interrogez car le chauffage dans votre habitation n'est pas "fermé" et continue de chauffer, alors qu'il faisait 30°C dehors.

Cela vous préoccupe, à fort juste titre, d'un point de vue sobriété énergétique. Vous interrogez et vous mettez en doute finalement les qualités du prestataire à assurer sa délégation de service public et vous ne comprenez pas que R3C n'ait toujours pas coupé le chauffage.

J'attire votre attention, Madame, sur le fait que le délégataire gère, effectivement, les stations de production de chaleur, l'ensemble du réseau, les stations et sous-stations, qui correspondent après à la livraison sur chaque copropriété, c'est ce que l'on appelle le réseau primaire. Ensuite, il y a aussi le réseau secondaire, qui permet de chauffer l'ensemble de ces copropriétés. Ce sont donc les copropriétés qui sont responsables de la gestion de la mise en chauffe, bien que le délégataire R3C fournit de la chaleur et ce toute l'année. En effet, même l'été, le réseau ne s'arrête jamais, le service est maintenu afin de fournir la chaleur pour l'eau chaude sanitaire des abonnés à ce service. Les industriels en consomment également toute l'année. Evidemment, le réseau n'est pas en marche forcée l'été mais il fonctionne toujours, c'est normal.

Le dysfonctionnement semble donc provenir du réseau secondaire et de votre copropriété.

Cette copropriété est l'entité vers laquelle vous devez vous tourner lorsqu'il y a un tel dysfonctionnement, c'est je crois, ce qui vous a été recommandé par R3C, à qui vous avez manifesté cette requête.

Cette question est intéressante parce qu'elle offre l'opportunité de revenir sur le changement de délégataire qui est intervenu au 1^{er} septembre dernier. A l'issue d'une procédure assez longue de 2 années, R3C a été retenu pour exploiter et développer le RCU (Réseau de Chaleur Urbaine), pendant 25 ans sur un périmètre que nous avons voulu élargi à désormais 4 communes : Chambéry, Bassens, Cognin et la Motte Servolex.

Le délégataire retenu investit massivement sur le territoire. On parle tout de même de 245 Millions d'€, certes sur 25 ans mais surtout au début puisque beaucoup de travaux vont intervenir dans les cinq premières années. Cette somme est prévue pour développer, densifier et sécuriser le réseau existant ; celui-ci, déjà l'un des plus gros de France (le 5^{ème}), va quasiment doubler en terme de linéaire (93 km contre 55km aujourd'hui) et volume de chaleur fourni d'ici 2049 (43 700 équivalents logement desservis contre 27 500 aujourd'hui).

Ces investissements sont l'opportunité de verdir encore notre réseau, de le rendre plus agile, vertueux et attractif économiquement. Aujourd'hui à 70% d'enr&R il avoisinera les 95% d'enr&R dès 2028. Le plan de développement est d'ailleurs déjà largement lancé sur les communes, sur le terrain avec plusieurs fronts de travaux réseaux (Nord des Combes, Bissy, La Motte-Servolex ..) et de lourds travaux sur les sites de production qui ont démarrés (Chaufferie Croix Rouge notamment).

Je vous invite vivement à découvrir plus en détail le fonctionnement d'un réseau de chaleur, le projet R3C ainsi que les travaux en cours et à venir prochainement sur le site : <https://www.chaleur-urbaine-r3c.com/>

J'espère que ces éléments vous permettent de régulariser votre situation, d'avoir une bonne compréhension, et d'avoir les meilleures informations fournies par votre syndic, mais aussi d'être acteur de la promotion de notre réseau de chaleur que nous voulons véritablement exemplaire ; je vous souhaite un bel été.

Question des parents délégués d'élèves de l'école Waldeck Rousseau

Madame Monsieur,

Lors du conseil d'école de Waldeck Rousseau le vendredi 7 février 2025, a été soulevée la question du budget que consacre la ville de Chambéry aux cycles natation pour les élèves.

En tant que délégués de parents d'élèves, nous voudrions connaître le montant du budget annuel de la ville dédié à ces cycles natation durant les 7 années scolaires précédentes, y compris 2024-2025, ainsi que le nombre de créneaux natation ouverts aux écoles depuis ces 7 années et leur répartition par école (en nous donnant les effectifs élémentaires des écoles), ceci afin de constater l'évolution. Nous comprenons que les budgets comprennent la séance de natation et le transport mais nous souhaitons une confirmation de votre part.

En effet, à ce jour, une vingtaine d'élèves de l'école Waldeck Rousseau, en classe de CE1 (âgés de 7 ans) n'ont jamais été à la piscine du Stade, et ce depuis la maternelle (ces élèves n'ont pas été en CP, et n'iront pas cette année de CE1). La direction de l'école nous en a expliqué la raison. N'ayant obtenu que 4 créneaux (chiffre de mémoire) par la mairie en début d'année scolaire 2024-2025, elle a dû arbitrer et les attribuer aux classes prioritaires. Nous constatons donc qu'il manque quelques créneaux pour répondre aux besoins de l'école Waldeck Rousseau, mais aussi ceux d'autres écoles comme Pommeraie, ou Jean Jaurès (avec pour cette dernière école actuellement 7 créneaux attribués au lieu des 9 qui seraient nécessaires - ces chiffres sont donnés par les DPE de cette école et sont donc à vérifier).

Par ailleurs, nous avons interrogé les maîtres-nageurs de la piscine de Stade et cru comprendre qu'ils avaient des créneaux disponibles ou ils n'avaient pas de classes paradoxalement... Nous aimerions donc comprendre selon quelles règles sont attribués les créneaux piscine. Notre impression générale en tant que parents est que d'année en année, le nombre de créneaux mis à disposition par la ville a diminué. Mais nous attendons les chiffres qui nous seront transmis pour nous faire une idée. Si vous n'avez pas l'historique sur 7 ans, nous souhaitons avoir au minimum l'antériorité sur 5 ans.

Merci de votre réponse,

Réponse de Mme Lydie MATEO, Adjointe au Maire chargée des parcours éducatifs, de l'éducation et de l'enfance

Nous avons donc une question d'un parent d'élève de l'école Waldeck Rousseau qui souhaite connaître le montant du budget alloué par la ville pour les cycles piscine dans les écoles de Chambéry sur les 7 années précédentes, ainsi que le nombre de créneaux par écoles.

A savoir que la Ville répond strictement aux recommandations de l'EN en la matière, du savoir-nager, qui sont que les élèves doivent bénéficier d'un cycle piscine par cycle solaire. Ce sujet a été vérifié et conforté par l'EN elle-même qui avait fait un courrier en ce sens aux directions d'école. Le savoir-nager, c'est une priorité nationale mais pas une obligation. Par exemple, un enseignant qui ne souhaiterait pas emmener sa classe à la piscine a le droit de le faire. A l'inverse, un enseignant qui a envie d'emmener plus souvent ses élèves à la piscine, peut également le faire.

Les piscines de Chambéry, de compétence de l'agglomération, disposent de créneaux qu'elles doivent distribuer de manière équitable à l'ensemble des écoles de l'agglomération. Donc même si nous avons deux piscines, cette répartition s'effectue bien sur toute l'agglomération. Ce travail de répartition des créneaux au niveau de l'agglomération se fait en lien avec l'EN, une conseillère pédagogique sport, qui elle-même décide des créneaux pour les différentes villes.

A la Ville de Chambéry, les directions d'école émettent, en lien avec le nombre de créneaux fixé, 3 propositions pour les classes concernées. Les écoles demandent une période, un jour et un créneau horaire. Si le premier vœu n'est pas accepté, le deuxième vœu est examiné, éventuellement le troisième vœu. Une proposition est toujours validée. Nous avons ainsi remonté sur les 5 dernières années, il n'y a pas eu de refus de vœu formulé par les écoles.

Plus précisément, concernant l'école Waldeck-Rousseau, sur les 2 dernières années scolaires, seuls 4 cycles ont été demandés sur les 6 possibles. La direction de l'école a été relancée sur les deux créneaux restants par le service de l'EN mais n'a pas souhaité s'en saisir pour motif que ces par sorties extérieures impacteraient trop le temps de classe. La direction de l'éducation de la Ville n'a donc à aucun moment refusé des créneaux. Cette difficulté au niveau de la direction de l'école peut s'expliquer par deux changements de direction lors des deux dernières années.

Sur la question de la baisse des budgets alloués par la Ville sur les cycles piscine, seules les années 2020 et 2021, impactées par le Covid, ont vu une baisse du budget utilisé pour les sorties piscine. Les autres années, depuis 2018, varient entre 21 000€ et 23 000€, excepté en 2022 où le budget était de 28 000€, année post-Covid donc exceptionnelle. Ce qu'il faut comprendre ici, c'est que la Ville fait fluctuer ses budgets en fonction des vœux pour respecter la règle d'un cycle piscine par cycle 2 ou 3. Par exemple, à titre de prévision, pour l'année 2025-2026, on prévoit un budget de 26 200€ d'entrées piscine, ce qui est supérieur aux années précédentes, ce qui veut dire que les écoles ont fait plus de demandes, que les vœux ont été acceptés, dans le respect de ce que je viens d'expliquer.

Également, il est important de savoir que la mairie paie entièrement les transports dédiés à la piscine. A titre d'information, le budget dédié a été augmenté cette année en raison de la révision du marché transport. En 2024, le budget pour le transport à la piscine était de 27 000€, nous sommes sur une prévision plutôt autour de 38 000€ pour cette année.

Pour revenir à l'école Waldeck-Rousseau, pour l'année scolaire 2025-2026, cette fois-ci, elle a bien réservé ses 6 cycles de piscine pour les classes citées en annexe, dont les classes de CE2.

En conclusion, je dirais que le budget piscine de la ville n'a pas connu de baisse depuis 2018 au moins, les propositions faites aux écoles par Grand Chambéry respectent le cadre réglementaire, le savoir nager n'étant pas une obligation. Pour le cas spécifique de Waldeck-Rousseau, tous les niveaux seront concernés par la natation en 2025-2026, comme l'a réparti et l'a souhaité la directrice d'école. La Ville de Chambéry s'efforce d'offrir aux écoles une réponse équitable et veille à ce qu'il n'y ait pas de disparités de traitement.

Plusieurs documents sont en annexe, ils seront transmis.

La réservation des créneaux dans les 2 piscines de Chambéry (Stade et Buisson-Rond) s'opère selon le calendrier suivant :

